

L'ACTION SYNDICALE



**À vos marques, prêts...
votez!**

www.sttbjcsn.com

[facebook/groups/sttbjcsn](https://facebook.com/groups/sttbjcsn)

Août 2014

MOT DU PRÉSIDENT

Par *Guy R. Charette*

J'ai pris deux (2) semaines de vacances en juillet et durant mes vacances je suis allé visiter le camp Vol d'été Leucan pour les familles ayant un enfant atteint du cancer, ceux que nous aidons depuis le tout début et je peux vous dire que c'est très bien arrangé et les enfants s'amuse tous et oublient un peu qu'ils sont différents des autres. Un bon repos bien mérité pour les parents. Nous étions quelques représentants syndicaux de plusieurs usines, ainsi que ceux qui s'occupent de l'organisation de ces deux semaines. Ils ont tous rappelé à quel point l'appui des employés(es) de Bridgestone est important.

Lors de la dernière assemblée syndicale, nous avons apporté plusieurs changements à nos statuts et règlements que vous pourrez lire dans ce journal. À cette même assemblée, nous avons reçu un avis de motion afin qu'à la prochaine assemblée générale nous discutons des cotisations syndicales.

Telle que négociée au dernier contrat de travail, l'augmentation due à l'indexation sera de 0,41 cent au 1^{er} septembre 2014.

Avec les élections à venir, j'aimerais remercier le travail de tous et chacun lors de leur mandat et souhaite bonne chance à tous les candidats qui se porteront volontaires, et ce, aux différents postes en élection.

STATUTS ET RÈGLEMENTS ACTUELS	AMENDEMENTS
Article 19 – Assemblée générale spéciale	
A. Le secrétaire du syndicat doit convoquer une assemblée générale spéciale s'il reçoit une pétition donnant le but de cette assemblée et signée par au moins 8% des membres actifs éligibles avec droit de vote. Toutefois, quatre-vingt pour cent (80 %) des signataires de la pétition doivent être présents à l'assemblée pour qu'elle ait lieu et ce, arrondi au plus près.	A. L'exécutif peut convoquer une assemblée générale spéciale pour un sujet donné s'il reçoit une pétition donnant le but de cette assemblée et signée par au moins 8% des membres actifs éligibles avec droit de vote. Toutefois, quatre-vingt pour cent (80 %) des signataires de la pétition doivent être présents à l'assemblée pour qu'elle ait lieu et ce, arrondi au plus près.
Article 40 – Attributions du comité exécutif	
E. Il forme les comités nécessaires pour étudier, discuter, promouvoir ou atteindre les buts du syndicat;	AJOUT : E. Il forme les comités nécessaires pour étudier, discuter, promouvoir ou atteindre les buts du syndicat. <u>Il est en charge des nominations sur les différents comités qui sont révisées annuellement à l'automne;</u>
Article 45 – Vice-président	
B. Le premier vice-président remplace le président lorsqu'il est absent et exerce tous ses pouvoirs. S'il refuse, l'exécutif nommera un remplaçant.	AJOUT : <u>Il est responsable du comité d'intérêts mutuels.</u>

STATUTS ET RÈGLEMENTS ACTUELS	AMENDEMENTS
<p>Article 51 – Délégué syndical</p> <p>Chaque équipe de travail a droit à trois (3) délégués. Si un salarié sur l'horaire de 7 h à 15 h, de 7 h à 17 h ou de 8 h à 16 h se porte candidat, il sera inclus dans les candidats de l'équipe 100 ou 200. Les salariés sur l'horaire 7 h à 15 h, 7 à 17 h ou 8 h à 16 h peuvent voter seulement pour les délégués qui se portent candidats sur les équipes 100 et 200.</p>	<p>Chaque équipe de travail a droit à trois (3) délégués. Si un salarié sur l'horaire de 7 h à 15 h, de 7 h à 17 h ou de 8 h à 16 h se porte candidat, il est inclus dans les candidats de l'équipe 100 ou 200, sauf pour l'entretien. Les salariés sur l'horaire 7 h à 15 h, 7 à 17 h ou 8 h à 16 h (production) peuvent voter seulement pour les délégués qui se portent candidats sur les équipes 100 et 200.</p>
<p>Art.51...</p>	<p>NOUVEAU :</p> <p><u>A. Le département d'entretien (maintenance) a le droit à un délégué. Il doit être sur les équipes de jour, 100, 200, 500 ou 600.</u></p> <p><u>Les salariés d'entretien votent pour le délégué d'entretien, par contre les salariés d'entretien sur les équipes douze (12) heures ont aussi le droit de vote sur leur équipe de travail respective (production).</u></p>
<p>L'élection se tiendra dans les quinze (15) jours suivant celle tenue pour certains postes au comité exécutif (1^{er} vice-président, 4^e vice-président, etc.). S'il y a plus de trois (3) candidats sur la même équipe, les trois qui ont le plus de vote seront déclarés élus (majorité simple). Le quatrième ayant le plus de vote pourra agir à titre de délégué et pourra être libéré pour les conseils syndicaux si la libération est acceptée par l'employeur ainsi que la libération à chaque semaine de 6 h à 7 h pour rencontrer le président et sera considéré comme substitut dans le cas où un délégué changerait d'équipe de façon permanente ou démission, dans un tel cas il fera automatiquement partie du conseil syndical.- Leur mandat est de trois (3) ans. S'il y a trois (3) candidats et moins par équipe, ils seront automatiquement déclarés élus. Seuls les membres en règle de l'unité de négociation (usine) peuvent voter.</p>	<p>L'élection se tient dans les quinze (15) jours suivant celle tenue pour le 1^{er} vice-président. S'il y a plus de trois (3) candidats sur la même équipe, les trois qui ont le plus de vote sont déclarés élus (majorité simple). Le quatrième ayant le plus de vote peut agir à titre de délégué mais ne peut être libéré pour les conseils syndicaux et est considéré comme substitut dans le cas où un délégué changerait d'équipe de façon permanente ou démission, dans un tel cas il fait automatiquement partie du conseil syndical. Pour les équipes de nuit les trois délégués sont libérés de 6 h à 7 h pour rencontrer le président et/ou les représentants du comité d'intérêts mutuels, le substitut quant à lui peut être libéré pour ces rencontres seulement lorsqu'un délégué de son équipe est absent. Leur mandat est de trois (3) ans. S'il y a trois (3) candidats et moins par équipe, ils seront automatiquement déclarés élus. Seuls les membres en règle de l'unité de négociation (usine) peuvent voter.</p>
<p>Article 52 – Comité de santé et de sécurité</p>	
<p>L'élection se tiendra en même temps que celle de certains postes au comité exécutif (Président, 2^e vice-président, etc.).</p>	<p>L'élection se tient dans les quinze (15) jours suivant celle tenue pour le Président.</p>
<p>Article 53 – Comité d'information</p>	<p>AJOUT :</p> <p>Article 53 – Comité d'information et médias sociaux</p>
<p>Un comité d'information doit être formé dans le syndicat dans le but de renseigner les travailleurs sur toute question touchant la vie syndicale, les problèmes locaux ou régionaux ou toute question touchant les intérêts de l'ensemble des travailleurs. Dans ce but, un journal devra être organisé si nécessaire ou sous forme de tract. Les membres du comité d'information sont choisis par le comité exécutif et tout article doit être soumis au président ou à l'exécutif avant la parution.</p>	<p>AMENDÉ AVEC AJOUT :</p> <p>Un comité d'information doit être formé dans le syndicat dans le but de renseigner les travailleurs sur toute question touchant la vie syndicale, les problèmes locaux ou régionaux ou toute question touchant les intérêts de l'ensemble des travailleurs. Dans ce but, un journal doit être organisé si nécessaire ou sous forme de tract. L'information et tout article doivent être soumis au président avant parution.</p>

STATUTS ET RÈGLEMENTS ACTUELS	AMENDEMENTS
Article 54 – Comité exécutif	
	<p>AJOUT : <u>Nonobstant ce qui précède, s'il y a 6 candidats et plus à un poste et si l'addition des votes pour les deux premiers candidats n'atteint pas 50 % plus un (50 % + 1), les trois candidats ayant obtenus le plus de votes passent au deuxième tour de scrutin qui se tient la semaine suivant le premier tour.</u></p>
	<p>NOUVEAU : Article 55 – Condition féminine</p>
	<p><u>La représentante de la condition féminine est élue par tous les membres et l'élection se tient dans les quinze (15) jours suivant celle tenue pour le président.</u></p>
<p>Article 55 – Nomination des vérificateurs</p>	<p>Article 56 – Nomination des vérificateurs # 1 et # 2</p>
<p>Deux (2) membres sont élus comme vérificateurs par tous les membres en règle de l'unité de négociation. S'il y a plus de deux (2) candidats, les deux (2) qui auront eu le plus de votes seront déclarés élus. Leur mandat est de trois (3) ans et l'élection se tiendra en même temps que celle des délégués. S'il y a deux (2) candidats ou moins, ils seront déclarés élus.</p>	<p>Deux (2) membres sont élus comme vérificateurs par tous les membres en règle de l'unité de négociation. <u>L'élection d'un de ces membres se fait la même année que l'élection du Président et l'autre est élu l'année de l'élection du 1^{er} vice-président.</u> S'il y a plus d'un candidat, <u>celui qui obtient la majorité absolue (50 % + 1) excluant les votes annulés et les abstentions est déclaré élu.</u> Leur mandat est de trois (3) ans. (Pour l'élection de cette année, c'est le poste de Régis Bourgoïn qui sera en élection et celui de Jocelyn Laforest sera dans 2 ans en même temps que l'élection du Président)</p>
<p>Article 59 – Éligibilité</p>	<p>Article 60 – Éligibilité</p>
	<p>AJOUT À LA DERNIÈRE PHRASE : A : Si un salarié est en vacances <u>et toute autre raison valable</u> lors des journées de votation, il aura le droit de voter par anticipation.</p>
	<p>NOUVEAU : D. <u>Lors d'une élection prévue à l'article 54, si un membre de la structure syndicale, à l'exception des délégués, est élu à un poste du comité exécutif, le poste laissé vacant par ce dernier sera remis en élection quinze (15) jours après son élection.</u></p>
STATUTS ET RÈGLEMENTS ACTUELS	AMENDEMENTS
<p>Article 60 – Procédure d'élection</p>	<p>Article 61 – Procédure d'élection</p>
<p>B. S'il y a vote, il se prend par bulletin secret. Les scrutateurs comptent les votes et font rapport au président d'élection. Le président d'élection peut voter dans les seuls cas d'égalité des voix ou peut déclencher de nouveau des élections.</p>	<p>B. S'il y a vote, il se prend par bulletin secret. <u>Lors du vote, les photos et les noms des candidats sont affichés aux isoïrs.</u> Les scrutateurs comptent les votes et font rapport au président d'élection. Le président d'élection peut voter dans les seuls cas d'égalité des voix ou peut déclencher de nouveau des élections.</p>

RETOUR SUR LE CONSEIL FÉDÉRAL

Par *Kevin Gagnon*, 2^e V.P.

La Fédération de l'industrie manufacturière a tenu son conseil fédéral de juin sous le thème de la « Solidarité intergénérationnelle ».

Chacun des syndicats avait été préalablement invité à y participer accompagné d'un jeune afin d'animer les discussions et d'avoir une représentation équitable des différents groupes d'âge. Il est aujourd'hui évident que le patronat cherche, de plus en plus, à diviser nos troupes en profitant des négociations de conventions collectives pour y intégrer des clauses de disparité ayant pour effet d'affaiblir notre mouvement et notre solidarité. En ce sens, la FIM a mis de l'avant cette programmation qui avait pour but de répertorier, évaluer et résoudre ces coups au corps qu'on tente de nous infliger. Il fut plus qu'intéressant de découvrir les différentes clauses de conventions ayant impact sur cette solidarité intergénérationnelle.

Ces quelques jours nous ont permis d'identifier les pistes de solutions, et ce, vu sous plusieurs angles grâce aux différents groupes d'âge présents. Cette période de 3 jours fût également remplie d'idées et de débats sur la façon d'intégrer nos jeunes dans nos structures syndicales, sur les façons d'adapter le syndicalisme d'aujourd'hui à ces nouvelles générations et à notre mode de vie actuel, qui disons-le, est plutôt différent de celui des années « 80 ». Il est clair que nous devons tirer avantage de ce pont qui relie les différentes générations, il y a certes du travail à faire du côté de la mobilisation, mais la ligne est tracée et nous marchons droit devant.



PROBLÈME DE CAOUTCHOUC AUX STEELS (J2758)

Par *Roger Lépine*, Agent à la prévention

En avril, nous avons eu plusieurs travailleurs qui se sont plaints du J2758 mal coupé, mal empilé et parfois tout collé. Suite à cela, nous avons fait une méthode pour ne pas avoir à tirer sur le matériel continuellement.

Quand le problème survient, il faut immédiatement aviser le superviseur et lui devra prendre une décision sur la façon qui va le gérer.

Afin de s'assurer d'avoir un seul message et une seule façon de faire pour alimenter les steels lorsque le J2758 est problématique, veuillez vous en tenir à ce qui suit :

- Le J2758 doit rencontrer les standards d'opération et les opérateurs ne doivent pas tirer régulièrement sur le caoutchouc tout en s'occupant de l'opération de leur steel;
- Si une palette est jugée inutilisable, elle doit être retournée au département du 1A selon la procédure établie et être remplacée (captivate);
- S'il n'y a pas de palette conforme pour la remplacer, il est permis pour la période de temps où la palette non conforme se fait traiter au 1A d'ajouter une personne derrière la steel afin de l'alimenter sécuritairement;
 - La personne supplémentaire doit être avisée des risques (trajectoire de mouvement, couteau, ergonomie, etc.) ;
 - Elle doit être en étroite communication avec l'opérateur ;
 - Elle doit s'occuper d'une steel seulement ;
 - Elle doit être relevée ;
- Les ressources supplémentaires doivent être libérées (étudiants, formation, autres départements)
- Tout problème doit être signalé sur le rapport de production.

Nous avons encore des problèmes avec le caoutchouc aux steels depuis les événements d'avril.

Voici présentement tous les tests et mesures qui ont été pris pour pouvoir corriger la situation.

Guillaume Labrie mentionne que le système sur la table à délumper pour pouvoir corriger les palettes qui sont retournées a été amélioré, nous avons aussi essayé sur la table à la Nakata 1, mais pas assez d'espace et la table n'est pas assez large.

Il mentionne aussi :

« *Nous avons par la suite fait plusieurs tests sur le mélangeur 3 : couteau plein pas de coche pour retenir le matériel ensemble a donné des bons résultats aux steels mais cause d'autres problèmes, car les palettes ne sont pas assez larges et ils cherchent à tomber de sur la palette, en plus nous pouvons installer seulement une palette sur les steels.*

Nous avons aussi produit du KR757 en pensant que si le stock est plus dur, il aurait tendance à ne pas vouloir se recoller ensemble et que le couteau travaillerait mieux, mais le résultat n'a pas fonctionné et nous avons eu aussi plusieurs problèmes qualité avec cette recette donc nous sommes de retour avec la formule J2758. Nous avons fait un autre test aussi avec les épaisseurs de 5 mm et moins et un autre test 6 mm et plus. Le constat est qu'à 5 mm le stock déchire et à 6 mm il bourre l'entrée de la vis. Nous avons fait un test avec un autre modèle de couteau avec une épaisseur de 5.5 mm dans le J2758.

Nous avons aussi fait des tests sur le mélangeur 2 en sortant une largeur de feuille de caoutchouc de 30 pouces avec une épaisseur de 3.5 mm au lieu de 37.5 pouces, le résultat de ce test a apporté deux problèmes :

Le système de savon sur le BB2 est différent et il ne donne pas de bons résultats sur le séchage et le fait aussi que le stock refroidi lorsque nous avons un arrêt mélangeur sur les moulins, il cause des imperfections dans les feuilles de caoutchouc. Sinon, sur les steels 3 et 4 nous avons passé les palettes pleines largeur avec aucun jam.

Nous avons aussi fait des tests sur le mélangeur 1 avec une largeur 37.5 pouces avec épaisseur de 3.5 mm. Six (6) palettes ont été essayées dans des fréquences hebdomadaires. Nous avons eu de bons résultats, mais nous avons fait une production de 6 palettes pour voir en production normale et nous avons eu des jams, quand nous avons voulu par la suite utiliser les palettes à moitié, le caoutchouc déchirait, car sur le mélangeur 1 le problème du couteau est qu'il ne coupe pas bien le matériel lorsque le moulin repart après un arrêt d'échantillon, le stock est trop dur.

Il y a aussi un test pour voir si un convoyeur d'étirement installé sur les steels aiderait à passer pleine grandeur de feuille comme au 4.5 pouces sur le troester. Un premier test a été fait ce mercredi sur le troester avec J2758, mais le test n'est pas concluant. Nous devons modifier une préforme pour simuler la restriction et la pression que nous avons sur les vis des steels.

Nous allons faire un autre test sur le mélangeur 3 avec un couteau plein et voir si nous pouvons, après avoir sorti la palette du mélangeur, recentrer les deux feuilles ensemble sur la palette pour qu'elles tiennent droites. Nous allons aussi continuer à travailler sur la synchronisation de la calandre et du convoyeur. En plus de travailler aussi sur la synchronisation du wig wag. »

OÙ SERONS-NOUS ?

Par *Kevin Gagnon*, 2^e V.P.

Même si dans le passé, public et privé n'ont pas toujours fait bon ménage, je crois réellement qu'aujourd'hui, en 2014, le mouvement syndical est passé à un tout autre niveau. Pour ceux qui ne le savaient pas encore, le 31 mars 2015, les conventions collectives du secteur public arriveront à terme et les négociations auxquelles font face ces quelques 400 000 travailleuses et travailleurs s'annoncent des plus ardues. Lorsque je parle de secteur public, je fais référence aux travailleuses et travailleurs des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation, de l'enseignement supérieur et de la fonction publique du Québec. Vous comprendrez donc que je parle pour plusieurs de vos parents, de vos enfants, de vos conjoints (e) s et probablement de certains de vos amis (e) s. Nous sommes tous liés de près ou de loin par ces négociations qui toucheront des membres de notre entourage ou encore plusieurs services que nous requérons au quotidien.

Plusieurs d'entre nous pensent connaître les conditions de travail qui concernent ce secteur, mais qu'en est-il vraiment ? Saviez-vous que près de 35 % de ces travailleuses et travailleurs vivent une situation de précarité et que près de la moitié de tous les membres de la fonction publique gagne moins de 30 000 \$ par année ? Avouez que ce n'est pas tout à fait ce que vous aviez imaginé ! Le gouvernement doit comprendre qu'il ne peut pas exercer le pouvoir sans se soucier de l'opinion publique et sera mis à l'épreuve dans les mois qui suivront. Nos camarades du secteur public auront besoin de l'appui de chacun d'entre nous afin de se faire respecter. Et nous, OÙ SERONS-NOUS ???

Pour obtenir plus d'informations sur les négociations : frontcommun.org



ÉLECTIONS

Par *Kevin Gagnon*, 2^e V.P.

Comme vous le savez tous, les élections arrivent à grands pas. Voici donc les dates importantes à retenir pour les postes au sein de l'exécutif syndical :

Du 8 septembre au 12 septembre 2014 : mises en candidature

Du 15 septembre au 19 septembre 2014 (sauf le mardi 16 sept.) : votes par anticipation

23 et 24 septembre 2014 : élections (1^{er} tour)

30 septembre et 1er octobre 2014 : élections (2^e tour)

7 et 8 octobre 2014 : élections (3^e tour, si nécessaire)

Les postes en élection à l'exécutif sont :

- **1^{er} vice-président**
- **4^e vice-président**
- **5^e vice-président**
- **Secrétaire**
- **Agent à la prévention**
- **Trésorier (*démission)**

- **Vérificateur (1 poste)**

Il y aura élection, 15 jours plus tard pour les autres postes de la structure syndicale, soit pour les postes de :

- **Délégués syndicaux (3 par équipe + 1 à l'entretien, ainsi qu'un substitut par équipe)**
- **Représentant santé-sécurité (équipe 200 et autre s'il y a lieu)**

Bonne chance à tous les candidats !

GRIEF MÉTHODE PARTENARIAT

Par *Yannick Morin*, 3^e V.P.

La question nous est souvent posée à savoir comment fonctionnent les griefs, les délais, etc. Tout d'abord, le dépôt du rapport d'enquête est fait par le délégué et la personne requérante. Ensuite, le rapport est pris en charge par le comité d'intérêts mutuels pour être discuté avec le chef, son adjoint ou encore leur représentant. Tout cela dans un délai de 21 jours calendriers, suivant l'événement qui a donné naissance à la plainte. Aussitôt les discussions entamées, le délai est en suspend, et ce, tant et aussi longtemps que les discussions ont lieu. Pour empêcher des délais trop longs, nous avons à notre disposition un formulaire qui nous permet de mettre les ressources humaines dans la boucle et ainsi mettre un délai de 7 jours calendriers pour un retour.

Les griefs peuvent être discutés soit au CIM d'équipe entre superviseurs et délégués, soit au CIM central entre les membres du comité et les chefs ou encore lors du CIM litiges qui a lieu aux 2 semaines. Lorsqu'il n'y a plus de discussion et qu'on s'entend plus, le grief est alors déposé officiellement aux ressources humaines jusqu'au règlement. Donc, on peut toujours avoir des griefs qui se rendent jusqu'à l'arbitrage.

VOIR PLUS LOIN QUE LE BOUT DE SON NEZ POUR AVANCER !

Par *Nicolas Duval* préposé aux Études de Temps

Tout d'abord, j'aimerais souhaiter à tous ceux qui ont eu ou auront la chance de prendre des vacances cet été, d'en passer de très belles !

Comme vous le voyez depuis quelques mois, plusieurs projets, modifications et changements de superviseur font parties du décor. Il y a par le fait même plusieurs choses à régler en même temps et avec les vacances, tout semble stagner. Cependant, gardez une chose en tête : notre but à tous est de faire avancer cette usine pour se démarquer de nos autres usines sœurs afin de conserver et de solidifier nos emplois et nos conditions de travail. À la vue de certains et certaines cela n'en vaut pas le coup et se disent que tout va se régler tout seul ! Hélas, non ! Nous faisons partie de l'équation que vous vouliez l'entendre ou non.

Il est temps, je crois, pour certains de sortir de leur zone de confort pour faire avancer les choses, enfin, pour tous nous faire avancer, afin que nous puissions un jour profiter des efforts que nous aurons fournis pour passer au travers de ces mois plus ardues. Nous sommes tous dans le même bateau et nous voulons tous en profiter que ce soit aujourd'hui ou demain, alors fournissons solidairement un effort supplémentaire dans l'optique d'en profiter chacun notre tour lorsque bon nous semblera ! Arrêtez de regarder votre voisin qui peut vous sembler peut-être nonchalant, regardez-vous et avancez ! Montrez-lui l'exemple au lieu de vous obstiner avec ! Cela vous profitera davantage, à lui aussi indirectement et ça peut être très frustrant parfois !

Cependant, ce n'est pas en se comparant au pire qu'on peut être positif et motivé pour avoir, espérer et devenir mieux. C'est leur « shop », mais c'est nos « jobs »!!! Travaillons tous ensemble pour les garder et les solidifier ! Nous sommes à même de faire nos choix et poursuivre le travail que nos pairs ont fait avant nous et ainsi faire de même avec ceux qui viendront après!

PETIT SUIVI...

Par *Nicolas Duval* préposé aux études de temps

Classification	Description	Compte Rendu
112-17, 112-18	Fermeture d'un 112-18 pour ouvrir un 112-17 de jour	Ouverture d'un 112-17 de jour / 5 jours sem et pour l'instant pas de fermeture 112-18
MDG	Présentation du nouveau rapport à remplir par les opérateurs	Le nouveau rapport a déjà été présenté aux gérants du département il y a quelques mois... Suivi...
Bridgestone cutter	Insertion par dessous	J'attends vos commentaires sur la répartition des tâches distribuées à chacun(e). La formation se fait sur les postes de nuit. Donnez-moi vos commentaires sur le fonctionnement.
Troester	Implantation du nouveau système pour détecter la quantité de matériel sur les palettes et faire un suivi plus précis des stocks	Implantation de l'impression automatique et début septembre implantation des opérations.
Nakata 1-2 et 174-25	Transfert de tâche pour la prise d'inventaire vers les Nakata	Possibilité de séparer la Nakata 1 et 2 en deux classifications et la Nakata 2 ferait le scan. Discussion à suivre.
174-16	Suivi demande de vérification TAUX	*5G-6G – nouvelle méthode pour embarquer les rouleaux flipper toujours à l'étude. *5G-6G – Séquence pour détecter la carcasse lors des opérations finales = Suite à une rencontre le 15 juillet les tests devraient commencer. *Moins d'acier que prévu dans une sorte de rouleau = Les tests sont en cours afin de voir si tout fonctionne en continu.
Machine Assemblage	Peinture pour emplacement et identification des emplacements 3S	5G-6G pas avant le mois d'octobre, soyez prudent.
Set-up Man 143	Les CIM sont débutés	Plusieurs points sont soulevés et demandent un suivi, vous devriez avoir sur les tableaux de la maintenance le suivi de ce qui s'est passé durant le dernier CIM.
Yoyos	Relève versus quantité de pneus cuits	Discussions lors du prochain CIM central le 4 septembre 2014.
136-24 136-26 136-28	Remaniement suite à la lettre d'entente	Selon le dernier compte rendu, tous auraient choisi leurs postes, il ne resterait que 1 poste à faire la rotation pour vous amener sur vos postes.
Formation	Instructeur – Formateur – Sururaku	On redémarre les discussions en sept-oct.

S'il y a des points que je n'ai pas touchés et/ou que vous aimeriez que j'en parle, n'hésitez pas à m'en faire part et je les incorporerai au suivi tous les mois.

FONDATION DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE BRIDGESTONE JOLIETTE

Par le comité de la Fondation

La Fondation a fait d'autres gagnants avec la Loto-Voyage. Le 29 avril, Alain Hamel a gagné un voyage et Marcel Bonin a gagné le voyage du 27 mai. Quant au tirage du 11 juin pour le forfait « New York » offert par l'agence de voyages Nouveau Monde, c'est Michel Laurendeau qui a gagné. Le tirage du 25 juin a réjoui Francis Plante. Le tirage du 30 juillet 2014 dernier a été gagné par Martin Rondeau. Pour le tirage du 12 août 2014 le gagnant reste à être officialisé. Le prochain tirage est le 27 août 2014 (tirage à 21 h, poste 400) pour un crédit voyage. Bonne chance à tous !

Le comité de la Fondation est à préparer sa 2e campagne de la Loto-Voyage. Une seule période de prévente pour les billets se déroulera du 8 septembre au 6 octobre 2014. Il n'y a plus de 1^{er} et 2e tour. C'est ouvert à **TOUS**, régis, non-régis, contracteurs, famille, amis, etc. Pour les employés (es) de l'usine, **2 déductions maximum** sur la paie seront possibles. Si un employé désire s'en procurer plus que 2, les autres billets devront être payés par chèque. Même chose pour tous les autres (contracteurs, famille, amis), ils devront faire un chèque de 156.00 \$ au nom de « **FTT Bridgestone Joliette** », postdaté du 1^{er} janvier 2015. Le concours est réservé aux adultes, **18 ans et +** et une preuve pourrait être demandée.

Les 16-17-30 septembre et 1er octobre 2014, nous serons à l'entrée des employés (es) pour la prévente comme l'an passé. Des formulaires seront aussi disponibles au bureau de Susie Laforest aux communications ou au bureau du syndicat.

Aussi, dans ce journal, vous trouverez une liste des organismes auxquels la Fondation a donné jusqu'à maintenant.

On peut trouver tous les détails de la Fondation sur le site Web du syndicat au <http://www.sttbjcsn.com/index.html>.

UN GROS MERCI À TOUS !

Liste des dons de la Fondation à ce jour

- La Joujouthèque Farfouille: 1 900 \$
- Groupe d'entraide en toute amitié: 2 000 \$
- Société Alzheimer: 1 000 \$
- Fondation québécoise du cancer: 1 500 \$
- Société canadienne du cancer: 1 000 \$
- Maison d'hébergement Accueil Jeunesse Lanaudière: 3 000 \$
- La Tablee du Christ-Roi: 2 000 \$
- Olympiques spéciaux Québec-Joliette: 1 000 \$
- Moisson Lanaudière: 3 000 \$
- Institut et Hôpital neurologiques McGill: 1 500 \$
- Centre d'Éducation de Lanaudière: 2 000 \$

Il y a une distribution de sacs d'école dans 3 établissements de la région de Lanaudière : Ste-Thérèse, Chertsey et Marie-Charlotte. Au total, 75 sacs sont distribués.

DÉCÈS

Nos plus sincères condoléances à M. Normand Thériault ainsi qu'à son épouse suite au décès de leur fille Édith.

*Un gros Merci
à tous ceux et celles
qui nous ont soutenus
suite au décès de notre fille
Édith*

*Le Merci s'adresse à tous les employés
de l'usine Bridgestone*

Normand Thériault

Nos plus sincères condoléances à MM. Yves et Yvon Ayotte ainsi qu'à toute leur famille suite au décès de leur père.

Nos plus sincères condoléances à M. Martin Thériault ainsi qu'à toute sa famille suite au décès de son beau-frère.

Nos plus sincères condoléances à M. Desmond Morin ainsi qu'à toute sa famille suite au décès de son frère.

Nos plus sincères condoléances à M. Dominique Allary ainsi qu'à toute sa famille suite au décès de sa mère.

Nos plus sincères condoléances à M. Martin Durand ainsi qu'à toute sa famille suite au décès de son beau-père.

Nos plus sincères condoléances à M. Richard Lacombe ainsi qu'à toute sa famille suite au décès de son beau-frère.

Nos plus sincères condoléances à M. Daniel Martel ainsi qu'à toute sa famille suite au décès de son père.

N.B. Pour tous ceux et celles qui ont été touchés par un décès dans leur famille et dont nous n'avons pas été avisés, nous désirons vous souhaiter nos plus sincères condoléances.

ARTICLES PROMOTIONNELS

Par *Kevin Gagnon*, 2^e V.P.

La dernière assemblée a voté en faveur de l'achat de chandails à notre effigie, pour chacun des membres. Dans les semaines qui suivent, nous afficherons les dates auxquelles nous serons présents à l'entrée principale pour prendre en note vos grandeurs ainsi que les commandes pour ceux qui désireraient s'en procurer plus d'un. Le syndicat offre un chandail par membre, si vous désirez en avoir plus d'un, vous pourrez le faire en le payant sur place. Vu la quantité, notre fournisseur a pu nous offrir un prix très satisfaisant soit 11,80 \$ TX incluses par t-shirt. Nous vous communiquerons plus de détails bientôt. N'oubliez pas de vérifier les babillards !



CLUB SOCIAL

Par *Bernard Clément*, président
Pour le comité organisateur

Assemblée générale spéciale

À l'agenda :

Pour modification des statuts et règlements

Mercredi 3 septembre 2014

HEURE : 19 h 30

ENDROIT : 230, rang Ste Julie, Notre-Dame des Prairies

Club Social...

Biodôme, Insectarium, Jardin botanique, Planétarium

Le club social fera une sortie avec quatre (4) visites :
Le Biodôme, l'Insectarium, le Jardin botanique et le Planétarium.

Samedi 27 septembre 2014 pour les équipes 200, 300, jour et retraité(es)
Dimanche 5 octobre 2014 pour les équipes 100, 400, jour et retraité(es)

Départ à 9 h 30 du MAXI - le temps de la visite est d'environ 6 heures 30.
Vous pouvez apporter un lunch pour ceux qui veulent dîner et pour le souper il y a des restaurants tout près à vos frais. Le retour après la visite des antennes chinoises vers 20 h 30 de Montréal.

Inscription à un membre de l'exécutif ou par courriel avant le 19 septembre 2014.
Coût : 25,00 \$ pour les membres — Enfants (5 à 17 ans) 5,00 \$ membres
38,00 \$ non-membres – Enfants (5 à 17 ans) 19,00 \$ non-membres



UN SIMPLE MOT

Par René Fréchette, Retraité

Un simple mot pour vous communiquer mon appréciation pour votre appui durant toutes ces années syndicales.

Merci !

CARTE DE MEMBRE DU SYNDICAT

Pour ceux et celles qui n'ont pas encore signé leur carte de membre du syndicat (renouvellement), vous pouvez demander à votre délégué ou passer au bureau syndical.



FÉLICITATIONS

Par *Mathieu Gérin-Lajoie*, Secrétaire

Je tiens à vous dire merci beaucoup à tous pour votre très bon travail, et ce, malgré la multitude d'irritants qu'il y a présentement à l'usine. Nous savons tous que si la production sort aussi bien, c'est en très grande partie grâce à vous, chers camarades, qui la tenez à bout de bras et je sais que parfois ça peut être lourd.

Pour ma part, l'un des irritants qui me dérangent le plus, c'est qu'on nous vante l'écoute active. Avez-vous vraiment l'impression d'être écouté activement et que les problèmes se règlent. Les irritants, si petits soient-ils, sont souvent très longs à corriger et ça peut prendre même des années, car ils ont beaucoup trop de papier à produire. Nous produisons des pneus ou sommes-nous une papeterie. Tellement de projets voient le jour, mais se rendent très rarement à terme. Vous souvenez-vous de la pancarte avec le train, affichée sur les murs dans l'usine, qui nous montrait les projets en cours et les échéanciers de ceux-ci; les couleurs jaune et rouge nous démontraient très bien ce dont je parle. Il n'y avait pas beaucoup de vert, mais énormément de jaune écrit en cours, donc en retard. C'est drôle, elle a subitement disparu. Sommes-nous les seuls imputables dans cette usine, je me le demande. C'est, entre autres, à cause de ce genre de problème que je prends ces quelques lignes pour vous féliciter pour votre excellent travail malgré tout.

COMITÉ JEUNES

Par *Kevin Gagnon*, 2^e V.P.

Avec présentement plus de 250 membres ayant moins de 35 ans et avec les centaines de retraite à venir qui amèneront un renouvellement important de la main d'œuvre, nous nous sommes dit, à l'exécutif, qu'il était plus que temps de faire une place et surtout de donner une plateforme à notre relève, afin qu'elle puisse se faire entendre et être consultée, en préparation des prochaines négociations bien sûr, mais surtout en terme de vision à long terme. Il me fait donc plaisir de vous annoncer la formation d'un « Comité Jeunes » dans le but d'informer l'exécutif sur les questions qui préoccupent notre relève et qui servira par le fait même de point de référence pour les membres de ce groupe d'âge. Nous sommes donc à la recherche de volontaires qui désirent s'impliquer dans le démarrage de ce comité. Une fois que nous aurons formé le comité, nous établirons ensemble un plan de travail, avec les objectifs, démarches (activités, rencontres, etc.) ainsi que les échéanciers selon ce que les membres du comité auront décidé. Il s'agit d'un projet qui pourrait être intéressant pour quelqu'un qui désire, soit faire ses premiers pas à l'intérieur de notre structure syndicale ou encore simplement relever un nouveau défi. Nous sommes activement à la recherche de jeunes dynamiques, créatifs qui sauront mener à bien ce projet. Pour les intéressés, vous pouvez donner votre nom au bureau du syndicat, à un délégué ou encore par courriel à l'adresse suivante : synd-bridgestone@bellnet.ca. Nous accueillerons les candidatures jusqu'à la fin septembre.



BONNE RETRAITE

Nous souhaitons une excellente et très longue retraite à :

JUILLET 2014

André Sylvestre

SEPTEMBRE 2014

René Fréchette

Jean-Pierre Joly

Daniel Mirault

Roger Venne

